



**Association de Développement et de Promotion de l'Etat Civil International**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

## **BULLETIN D'ABONNEMENT CDROM la gestion et législation funéraire**

Je soussigné,

La commune de

Demande l'abonnement à la mise à jour annuelle du **CDROM la gestion et législation funéraire**, par tacite reconduction, au tarif de:

commune de -de 10 000 habitants: **40 euros** par an pendant 3 ans, sans TVA ni frais de port.

commune de 10 à 30 000 habitants: **50 euros** par an pendant 3 ans, sans TVA ni frais de port.

commune de + de 30 000 habitants: **60 euros** par an pendant 3 ans, sans TVA ni frais de port

Nous prenons bonne note que la loi Chatel du 28 janvier 2005 en son article L.136-1 du code de la consommation engage l'Association de Développement et de Promotion de l'Etat Civil International (**ADPECI**) à nous communiquer, 1 an à l'avance, toute augmentation des tarifs de cette mise à jour.

**Cet abonnement pouvant être résilié sans préavis par simple lettre de l'abonnée.**

Coordonnées du responsable du service

NOM

PRENOMS

SERVICE

ADRESSE DU SERVICE POUR LIVRAISON

ADRESSE DE LA FACTURATION

Signature et cachet de l'Administration

le Président de l'ADPECI  
B.PEDANO MANOUVRIER